
Résumé

Candidature LEADER 2014-2020

Pays de Cornouaille

**La cohésion sociale au cœur
d'un développement équilibré du territoire**

1- Éléments essentiels du diagnostic territorial

⇒ Les grandes caractéristiques du territoire :

- Un Pays périphérique : situé à la pointe ouest de la région, ce territoire est en situation de périphéricité d'autant plus prononcée que la région est elle-même périphérique dans le contexte national et européen et que le centre de gravité de son développement penche de plus en plus vers l'est.
- Un Pays multipolaire : Châteaulin, Douarnenez, Pont l'Abbé, Fouesnant, Concarneau et Quimperlé, villes moyennes, constituent les principaux pôles du territoire. Sa spécificité réside dans la multipolarité.
- Un Pays identitaire et attachant : la Cornouaille correspond à une entité historique source d'un réel sentiment d'appartenance pour tous ses territoires, malgré leurs identités propres, et objet d'un réel attachement pour sa population et ses entreprises.
- Un Pays touristique : qualité des espaces et des paysages, authenticité des expériences et intensité des animations en font une des destinations touristiques d'excellence de Bretagne.
Un Grand Site de France : la Pointe du Raz
Label ville d'Art et d'Histoire : Concarneau
Petite cité de caractère : Locronan et Pont-Croix
- Un Pays littoral : avec plus de 300 km de côtes, 7 ports de pêches (Audierne, Concarneau, Douarnenez, Le Guilvinec, Lesconil, Loctudy et Penmarc'h), le territoire a une véritable vocation littorale.
La Cornouaille c'est la moitié de la pêche bretonne, une industrie navale et un nautisme de pointe, un littoral varié à portée de tous et un vaste espace maritime encore plein de promesses (cultures marines, énergie).
- Un pays productif : la Cornouaille se distingue par son économie productive, son industrie et sa spécialisation alimentaire historique, ses services et équipementiers associés, ou encore ses grandes entreprises attachées au territoire (Bigard, Hénaff, Papeterie Mauduit, Tipiak, Bonduelle, Chancerelle, Doux, etc.).

⇒ ENJEUX spécifiques du territoire LEADER :

- **Garantir à long terme une répartition démographique équilibrée sur le territoire en favorisant les vitalités dans les territoires.**
- **Renforcer le rôle des polarités à travers une organisation des transports en secteur diffus périurbain/rural.**
- **Préserver les mixités générationnelles et sociales dans les territoires.**
- **Organiser les parcours résidentiels.**
- **Éviter un cloisonnement en profondeur du territoire au regard du littoral.**
- **Maintenir le système urbain multipolaire cornouaillais en renforçant les facteurs d'attractivité dans les centralités à travers une répartition équilibrée des services.**
- **Accompagner la création d'une destination Cornouaille.**
- **Assurer une diffusion du littoral vers l'intérieur du territoire dans le cadre du tourisme, à travers la création d'outils transverses : TIC (applications mobiles, informatives et cartographiques), site internet « Destination Cornouaille », etc.**
- **Viser à la pérennité de ses activités structurantes pour le territoire.**

2- La stratégie du territoire

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches actions	Exemples d'actions attendues
<p>Une Cornouaille mobilisée sur l'emploi et l'économie</p>	<p>Des filières locales sources d'emplois non délocalisables</p>	<p>Accompagner la production locale terre et mer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - structuration de circuits de proximité (circuits courts, approvisionnement) - mise en relation entre professionnels mais aussi avec les consommateurs - promotion des aliments de qualité (ex : labellisation ou création de marques de qualité) - structuration de nouvelles filières de production locale terre/mer sera aussi favorisée. - Etc.
		<p>Soutenir la transition énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des acteurs de la filière du bâtiment - structuration de l'offre d'éco-matériaux/matériaux bio-sourcés - expérimentation de projets de réseaux intelligents (smart grid) seront encouragés - initiatives en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des ménages - valorisation des ressources locales : biomasse, soleil, vent, houles et courants marins. - structuration de filières locales de production d'énergie renouvelable - projets citoyens - Etc.
		<p>Encourager les démarches collectives d'entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mutualisation des moyens : humains, logistiques, etc. - actions de communication vers le grand public et les collectivités - développement de marchés porteurs - intégration dans une démarche d'économie circulaire - action dans le cadre de l'économie sociale et solidaire - etc.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Fiches actions	Exemples d'actions attendues
Une Cornouaille maritime et touristique	La construction d'une destination : un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation	Développer une Cornouaille de bien-être naturel	<ul style="list-style-type: none"> - développement des activités de loisirs en plein air, à destination des habitants et des résidents occasionnels - offres de produits et services favorisant la pratique d'activités de plein air : par exemple itinéraire de randonnée. - développement du nautisme via des démarches mutualisées : promotion, fonctionnement, etc. - valorisation des ressources en lien avec la santé et le bien-être - création de passerelles entre les activités du tourisme littoral et celles du tourisme vert - etc.
		Valoriser les richesses de l'identité cornouaillaise	<ul style="list-style-type: none"> - animation des sites naturels - actions d'éducation à l'environnement - plans de valorisation culture et circuits d'interprétation pour la valorisation du patrimoine naturel - action d'animation du patrimoine culturel (matériel et immatériel) dans le cadre d'un plan de valorisation intercommunal - mise en réseau d'acteurs - études - etc.
		Expérimenter des démarches innovantes d'accueil touristique	<ul style="list-style-type: none"> - démarches innovantes impliquant la population locale dans l'accueil des touristes, - formation/action des professionnels - mise en réseau des acteurs - développement d'outils - études - etc.
Une Cornouaille riche de ses centralités	Un territoire proche et solidaire	Améliorer l'accessibilité des services de proximité à la population	<ul style="list-style-type: none"> - réflexions intercommunales permettant d'identifier les besoins et les solutions - expérimentations - études - etc.
Coopération			<p>En lien avec une ou plusieurs thématiques du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « de l'idée au projet » : préparation d'un projet de coopération - Echange d'expériences et de bonnes pratiques - Projets pilotes ou expérimentation

3- La valeur ajoutée du programme LEADER

LEADER constitue donc l'opportunité pour le territoire de développer un nouveau cadre de coopération, permettant de mettre en œuvre des projets plus attachés à l'humain. Ainsi, **la mise en réseau des acteurs du territoire constituera la plus-value majeure du programme LEADER.**

Le programme devra favoriser une nouvelle dynamique de travail sur le territoire via la mise en réseau des acteurs. Seront donc encourager les partenariats à l'échelle de plusieurs communes a minima. Le développement d'actions à l'échelle cornouaillaise sera également recherché, mais s'agissant d'un premier programme LEADER pour le Pays, la mise en réseau intercommunale constituera la première étape.

LEADER doit permettre de **développer l'innovation** sur le territoire. L'innovation ne se limite pas à l'aspect technologique, elle porte aussi bien sur les méthodes de travail, sur les contenus des actions/projets menés, sur les partenariats mis en œuvre, etc. Le caractère innovant est défini davantage par les spécificités du territoire. L'innovation, au sens large du terme, est la plus-value LEADER recherchée par le territoire.

Ainsi, le programme doit favoriser :

- la mise en réseau des acteurs du territoire
- le décloisonnement des pratiques
- la mutualisation
- la transversalité : secteurs d'activités, secteur géographique
- le transfert d'expériences sur le territoire, le caractère reproductible des actions
- Les projets doivent avoir un effet levier. LEADER doit être un déclencheur et permettre le financement de projets qui n'auraient pas vu le jour sans le programme ou du moins sous une autre forme (moins aboutie, avec une plus-value moindre)
- Le développement de nouveaux partenariats, de nouvelles coopérations
- Le financement d'expérimentations, de projets pilotes. LEADER est un laboratoire pour le territoire. Ces projets devront être reproductibles à plus grande échelle

4- Les moyens d'animation

- 2 animateurs à temps plein :
 - o 1 pour les secteurs Nord et Ouest
 - o 1 pour le secteur Est
- 1 coordinateur à 0.4 ETP : veille à l'unicité du programme en assurant la coordination à l'échelle du Pays.
- 1 gestionnaire à 0.6 EPT

5- Les principaux éléments financiers

	FEADER	Contrepartie	Dotation globale
Fiche action 1 : Accompagner la production locale terre et mer	500 000 €	125 000 €	625 000 €
Fiche action 2 : Soutenir la transition énergétique	460 000 €	115 000 €	575 000 €
Encourager les démarches collectives d'entreprises	300 000 €	75 000 €	375 000 €
Fiche action 3 : Développer une Cornouaille de bien-être naturel	450 000 €	112 500 €	562 500 €
Fiche action 4 : Valoriser les richesses de l'identité cornouaillaise	600 000 €	150 000 €	750 000 €
Fiche action 5 : Expérimenter des démarches innovantes d'accueil touristique	450 000 €	112 500 €	562 500 €
Fiche action 7 : Améliorer l'accessibilité des services de proximité à la population	290 000 €	72 500 €	362 500 €
Coopération	150 000 €	37 500 €	187 500 €
Ingénierie	1 000 000 €	200 000 €	1 250 000 €
Total	4 200 000 €	1 050 000 €	5 250 000 €

Fiche action n°1: Accompagner la production locale terre et mer

LEADER 2014-2020	PAYS DE CORNOUAILLE
Fiche action n°1	Accompagner la production locale terre et mer
Objectif stratégique	Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
Objectif opérationnel	Des filières locales sources d'emplois non délocalisables
Date d'effet	21/04/15

Type et description des opérations

Les activités alimentaires représentent une base productive directe très importante pour la Cornouaille. L'évolution des modes alimentaires des consommateurs incite certains professionnels à se repositionner sur des modes de production plus extensifs favorisant la mise en place de circuits de proximité à valeur ajoutée. Cette évolution participe à la volonté des acteurs locaux de promouvoir un territoire cornouaillais producteur d'aliments sains et de qualité en lien avec l'agriculture mais aussi la pêche et les autres produits de la mer.

Il s'agira de valoriser les produits locaux d'un territoire à la fois rural et maritime dans le cadre de réflexions stratégiques globales et de faire émerger des filières de production et de consommation de proximité, en accompagnant les démarches de structuration et de communication adéquate.

Les projets s'inscrivant dans l'une des logiques suivantes seront favorisés :

Une réflexion territoriale qui peut être initiée à l'échelle d'un EPCI pour étudier l'offre et la demande en circuit de proximité, amener à structurer l'offre de produits (terre et mer) et mettre en œuvre un système alimentaire territorial. Cela peut intégrer par exemple les problématiques des commerces et services de proximité associant producteurs (agriculteurs, pêcheurs), artisans, commerçants et restaurants de même que l'information aux consommateurs et la création des outils de communication les plus pertinents.

Une approche par filière de production ou de consommation : on pense ainsi à l'approvisionnement local des restaurants collectifs ou la structuration de filières (viande/abattoir, légumes/commerces) pour répondre à la demande de consommateurs de profils différents.

Une démarche collective pour un groupe d'acteurs, comme les producteurs en vente directe qui sont en demande d'accompagnement pour structurer leurs activités et mener des projets.

Exemples de projets

- Accompagnement, animation de réflexions territoriales, de démarches collectives
- Aide au démarrage d'une restauration collective approvisionnée en produits locaux à l'échelle de plusieurs établissements
- Projets intersectoriels, multi-acteurs,
- Soutien à l'élaboration et à l'accompagnement de projets pilotes en matière de valorisation de la production locale, structuration de filières locales
- Études de faisabilité de projets
- Mise en place d'équipements mutualisés entre plusieurs acteurs
- Formation/action à destination de producteurs, des gestionnaires de restaurants collectifs, etc.
- Actions et outils innovants d'animation, de sensibilisation, de communication ;
- Actions visant à identifier et diffuser des bonnes pratiques...

Fiche action n°2: Accompagner la transition énergétique et écologique

LEADER 2014-2020	PAYS DE CORNOUAILLE
Fiche action n°2	Accompagner la transition énergétique et écologique
Sous-Mesure <u>19.2</u>	Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
Objectif stratégique	Une Cornouaille mobilisée sur l'économie et l'emploi
Objectif opérationnel	Des filières locales sources d'emplois non délocalisables
Date d'effet	21/04/15

Type et description des opérations

La Cornouaille produit seulement 8% de ses besoins énergétiques dont 83% sont issus des énergies renouvelables. La Cornouaille bénéficie d'une grande variété de ressources locales et les acteurs souhaitent les valoriser pour renforcer la production d'énergie renouvelable locale.

Parmi les enjeux forts de la transition énergétique, la maîtrise de la demande en énergie est également largement identifiée notamment dans les secteurs du logement et du transport. Au-delà de l'accompagnement dans l'animation économique déjà prodiguée par les collectivités locales et chambres consulaires, des démarches innovantes auprès des entreprises souhaitant s'organiser plus collectivement en impulsant des actions communes, parfois inter-secteurs seront encouragées : l'intégration dans l'économie circulaire ou l'économie sociale et solidaire sera recherchée pour favoriser de nouveaux modèles économiques.

Les objectifs sont de valoriser la biomasse et de maîtriser la consommation énergétique (habitat et transport) en favorisant la mise en réseau des acteurs, l'expérimentation et l'échange de bonnes pratiques.

Le programme LEADER pourra soutenir des projets concentrés sur deux axes d'action :

- **Explorer les possibilités de valorisation de la biomasse** : que ce soit à des fins énergétiques dans le cadre des filières bois ou méthanisation ou dans le développement de ressources en biomatériaux utilisables par exemple dans la filière du bâtiment, l'écoconstruction ou encore la valorisation des biodéchets (déchets verts, déchets alimentaires) des collectivités et des entreprises.

- **Maîtriser les consommations d'énergie, réduire les impacts environnementaux dans les domaines de l'habitat et les transports** qui sont les principaux postes de consommation énergétique (74%). Les décideurs sont en demande d'outils pour lutter contre la précarité énergétique et orienter les politiques de l'habitat ; les entreprises ont besoin d'accompagnement pour évoluer vers de nouveaux modes logistiques tandis que les collectivités s'interrogent sur les nouvelles mobilités, notamment en milieu rural.

Exemples de projets

- Structuration de filières autour de la biomasse favorisant l'économie circulaire (production, recyclage, complémentarités d'acteurs)
- Animation de réseaux d'acteurs, accompagnement de réflexions collectives ou territoriales
- Études : des potentialités, des marchés, de faisabilité, des besoins, etc.
- Expérimentations de projets innovants
- Formation-action dans le cadre d'un projet

Fiche action n°3: Structurer les activités de pleine nature

LEADER 2014-2020	PAYS DE CORNOUAILLE
Fiche action n°3	Structurer les activités de pleine nature
Sous-Mesure <u>19.2</u>	Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
Objectif stratégique	Une Cornouaille maritime et touristique
Objectif opérationnel	La construction d'une destination : un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation
Date d'effet	21/04/15

Type et description des opérations

La Cornouaille est un territoire façonné par les éléments, symbole de renouvellement et de régénération. L'objectif est de construire l'image d'un territoire sain et de bien-être naturel.

La Cornouaille jouit d'un environnement naturel qui permet de développer de nombreuses activités de pleine nature, bénéficiant aussi bien à la population locale que touristique. Il s'agit de structurer l'offre de ces activités sur le territoire en accompagnant la mise en réseau des acteurs, les actions innovantes et les projets pilotes. La mutualisation et le décloisonnement des secteurs et pratiques en proposant par exemple des offres multi-activités seront également favorisés. L'objectif final étant de pouvoir proposer sur le territoire des produits touristiques à l'échelle de la Cornouaille.

La randonnée et le nautisme sont deux axes forts du développement touristique qui méritent une attention particulière afin de proposer sur le territoire une offre de produits touristiques et de loisirs, cohérente et structurée entre les différents opérateurs et adaptée à différents profils de clientèles.

L'attractivité du littoral doit permettre l'irrigation des territoires ruraux : la création de passerelles entre les activités littorales et celles du tourisme vert contribuera à l'élargissement du rayonnement des visiteurs.

Les circuits de randonnée, supports d'activités multiples adaptées aux demandes différenciées des pratiquants

Il s'agit de favoriser les réflexions intercommunautaires pour définir des « espaces de randonnées » multi-activités au sein desquels on trouvera une offre harmonisée de circuits avec des connexions possibles entre territoires favorisant les liaisons douces et les multimodalités. La continuité des déplacements sera recherchée particulièrement à partir des portes d'entrée du territoire et du littoral vers l'intérieur. Les itinéraires seront

adaptés selon les différentes pratiques (pédestre, vélo, VTT, équestre, kayak) et les durées de séjours, sans oublier l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. De nouveaux services autour de la randonnée seront développés pour professionnaliser cette activité touristique.

Un développement maîtrisé du nautisme par de meilleures coopérations entre acteurs

En se référant au livre bleu du nautisme en Finistère, les activités nautiques seront valorisées au sein « d'espaces mer » permettant de découvrir la maritimité du territoire. Ce concept permet de donner une meilleure visibilité à l'offre des structures nautiques, de créer davantage de lien avec les opérateurs touristiques et de favoriser les coopérations, voire des mutualisations entre acteurs. Par ailleurs, les activités de plaisance (croisière, cabotage) seront structurées au sein des bassins de navigation pour favoriser la découverte de la Cornouaille par la mer. En considérant les ports comme des entrées du territoire, l'accueil des plaisanciers en escale peut être amélioré en facilitant l'accès aux activités à terre par une offre de services adaptés. Dans l'optique de véhiculer l'image d'un territoire sain, non pollué, le concept « d'éconavigation » sera encouragé ainsi que les actions liées à la préservation et la connaissance de l'environnement marin.

Exemples de projets

- Accompagnement, animation de démarches territoriales au sein « d'espaces de randonnée » ou « d'espaces mer », visant la coordination, la mise en réseau des acteurs professionnels et des collectivités ;
- Coopérations entre acteurs touristiques et maritimes
- Projets collectifs, de mutualisation de moyens entre acteurs, aide au démarrage
- Études sur la connexion et la valorisation d'itinéraires, sur la structuration d'activités ou de nouveaux services (dans le cadre d'activités multipartenariales), sur l'évolution et les demandes des pratiquants
- Développement de services autour de la pratique des activités de pleine nature, mise en place de nouvelles prestations pour les pratiquants et usagers (guides, prestations accompagnées, location de matériel,...) dans le cadre d'activités multipartenariales
- Création de produits touristiques en organisant l'offre pour une meilleure commercialisation (ex séjours multi-activités, passeports facilitant la circulation des publics...)
- Actions et outils innovants de communication, sensibilisation et promotion ; Organisation d'un salon interprofessionnel, etc. (à l'échelle intercommunautaire)
- Formation-action des acteurs liée à un projet collectif ...

Fiche action n°4: Valoriser les richesses patrimoniales de l'identité cornouaillaise

LEADER 2014-2020	PAYS DE CORNOUAILLE
Fiche action n°4	Valoriser les richesses patrimoniales de l'identité cornouaillaise
Sous-Mesure <u>19.2</u>	Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
Objectif stratégique	Une Cornouaille maritime et touristique
Objectif opérationnel	La construction d'une destination : un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation
Date d'effet	21 avril 2015

Type et description des opérations

La Cornouaille dispose d'un patrimoine culturel très riche et compte de très nombreuses structures intervenant dans ce champ. A travers ce patrimoine, le territoire souhaite également affirmer son identité. La Cornouaille est riche d'un environnement naturel exceptionnel qui offre un cadre de vie recherché par ses habitants. Veiller à la qualité de l'environnement en général permettra de continuer à promouvoir la qualité de vie en Cornouaille et l'attractivité du territoire.

L'objectif est de valoriser et préserver les patrimoines naturels et culturels de la Cornouaille non seulement comme atouts touristiques mais aussi comme supports d'un cadre de vie exceptionnel pour ses habitants.

Une Cornouaille à l'aise en Breizh : l'identité bretonne comme « un paysage culturel »

L'identité bretonne est une carte à jouer comme atout touristique certain : entre tradition et modernité, elle contribue à créer « un paysage culturel ». Il faut non seulement rendre la langue bretonne plus visible, mais aussi toutes les composantes de la culture bretonne qui inspirent les créateurs, les artisans et les artistes : broderie, céramique, danse, musique, gastronomie... **Le renforcement des liens entre acteurs culturels et touristiques** est indispensable. Les associations sont le reflet de la richesse humaine et du dynamisme du territoire mais souvent avec une atomisation des moyens : les soutenir passera par un encouragement à leur **fédération, leur mise en réseau, la mutualisation des moyens** ; reconnaître leur travail est essentiel pour l'image du territoire. **La mise en valeur du patrimoine** doit être pensée globalement sur un territoire intercommunal ou intercommunautaire selon les thématiques, qu'il s'agisse aussi bien du patrimoine bâti par des outils de médiation que de garder la mémoire des acteurs par des actions de collectage.

Les paysages, des sites à grande échelle et visibles de loin : un cadre de vie exceptionnel

La préservation des paysages, de la biodiversité mais aussi la prise de conscience de ces richesses par la

population (habitants, visiteurs, professionnels du tourisme) sont des objectifs à promouvoir. **La diffusion des connaissances et l'éducation à l'environnement** sont les moyens de sensibilisation. On peut s'appuyer sur les grands sites de reconnaissance nationale (Pointe du Raz, Parc Marin d'Iroise, Natura 2000...) pour faire rayonner leur notoriété sur les autres sites naturels moins connus et pour essayer **les pratiques exemplaires de gestion et d'accueil du public en milieux sensibles**. Des outils de médiation seront à réfléchir dans le cadre de plans de valorisation concertés.

Les effets attendus à terme sont :

- la professionnalisation des acteurs du patrimoine culturel et naturel
- le développement de l'implication des citoyens dans les associations
- une interconnaissance et un lien renforcé entre les acteurs du patrimoine (naturel et culturel) et les professionnels du tourisme
- l'appropriation du patrimoine par la population et les touristes
- veiller à la préservation et à la protection du patrimoine
- une meilleure visibilité du patrimoine cornouaillais

Exemples de projets

- Plans de valorisation des patrimoines culturel et naturel pensés globalement à une échelle intercommunale ou intercommunautaire selon les thématiques.
- Produits de découverte du patrimoine intégrés ou multisectoriels
- Actions d'un groupe d'acteurs favorisant la mutualisation de moyens, l'animation de réseaux et l'interconnaissance des acteurs du territoire cornouaillais
- Actions de professionnalisation des acteurs, formation-action (ex formation des bénévoles à la médiation)
- Projets scientifiques, culturels et pédagogiques, renouvellement scénographique : outils innovants en matière de découverte et d'interprétation du patrimoine, inventaires, actions de collectage et de conservation, définition des outils de médiation, etc.)
- Valorisation de la langue et de la culture bretonnes, notamment auprès des acteurs touristiques : initiations, formations, conseils...
- Valorisation de la créativité artistique et des savoir-faire artisanaux (tradition et modernité) ; transmission des savoir-faire et des patrimoines immatériels
- Expérimentation et diffusion de pratiques exemplaires de gestion et d'accueil du public sur les sites naturels, d'actions d'éducation à l'environnement...

Fiche action n°5: Expérimenter des démarches innovantes d'accueil touristique

LEADER 2014-2020	PAYS DE CORNOUAILLE
Fiche action n°5	Expérimenter des démarches innovantes d'accueil touristique
Sous-Mesure <u>19.2</u>	Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
Objectif stratégique	Une Cornouaille maritime et touristique
Objectif opérationnel	La construction d'une destination : un cadre de vie vecteur d'identification et de différenciation
Date d'effet	21 avril 2015

Type et description des opérations

La Cornouaille est engagée dans une démarche de Destination touristique mais celle-ci reste à construire. Au-delà de la part que le tourisme représente dans l'économie locale, la Cornouaille souhaite faire du tourisme un élément majeur de structuration irriguant l'ensemble du territoire.

Il s'agit de développer une nouvelle culture d'accueil en impliquant à la fois la population et les professionnels, permettant à la destination Cornouaille d'affirmer son identité mais aussi de se différencier.

Pour un accueil performant des visiteurs :

En s'appuyant sur les structures facilitatrices de la Destination Cornouaille, un schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique sera défini en collaboration avec les offices de tourisme et les professionnels. Après la phase de diagnostic en cours, un plan d'action en découlera qui orientera les projets LEADER. Il tiendra compte également des objectifs de la Destination pour impliquer la population comme ambassadeur de territoire et pour améliorer l'accueil des clientèles étrangères.

Favoriser un tourisme des 4 saisons en s'appuyant sur la vitalité du territoire tout au long de l'année :

Le dynamisme du territoire et de ses habitants fait qu'une offre de loisirs est disponible toute l'année dans laquelle les visiteurs peuvent trouver un intérêt dans la mesure où elle lui est connue : ouverture des équipements, animations, offre culturelle, visites d'entreprises, découverte ou apprentissage de savoir-faire...L'organisation de séjours est possible mais nécessite une interconnaissance des différents acteurs (touristiques, culturels, économiques) et de leurs activités.

Exemples de projets

- Mise en œuvre du schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique : mutualisation de moyens et d'outils entre offices de tourisme, entre professionnels du tourisme...
- Démarches innovantes impliquant la population locale dans l'accueil des touristes ou impliquant les professionnels du tourisme dans l'accueil des clientèles étrangères ; développement de nouveaux outils et leur appropriation par les acteurs touristiques, outils partagés (numérique par ex)
- formation/action des professionnels, des bénévoles à la connaissance du territoire, à l'accueil des visiteurs, notamment étrangers...
- animation de groupes d'acteurs intersectoriels pour le développement de propositions de séjours toute l'année, organisation de l'offre d'activités pour chaque saison ; faire connaître l'existant, développer des actions innovantes

Fiche action n°6: Améliorer l'accessibilité des services de proximité a la population

LEADER 2014-2020	PAYS DE CORNOUAILLE
Fiche action n°6	Améliorer l'accessibilité des services de proximité a la population
Sous-Mesure <u>19.2</u>	Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux
Objectif stratégique	Une Cornouaille riche de ces centralités
Objectif opérationnel	Un territoire proche et solidaire
Date d'effet	21 avril 2015

Type et description des opérations

La Cornouaille est riche d'un maillage équilibré entre villes principales, secondaires et communes plus rurales. Cette configuration a permis de fixer une population importante sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les communes les plus rurales du territoire sont confrontées à la disparition de nombreux services à la population. Dans certaines communes, il ne subsiste aucun service : santé, commerce, culture, enfance, jeunesse, etc. Il existe parfois des difficultés d'accès aux services de proximité voire une méconnaissance de ceux existant sur les communes voisines.

Le secteur de la culture nous apparaît comme celui bénéficiant le moins d'accompagnement. Pourtant, il existe sur le territoire une véritable dynamique des acteurs culturels et un besoin de mise en réseau ressort des différentes concertations. Partant de ce constat, il a été décidé d'**accompagner les acteurs culturels** dans leurs démarches de structuration de réseaux, de projets collectifs et de mutualisation, de soutenir les projets fédérateurs et innovants, facilitant l'accès à la culture pour le plus grand nombre. On pense en particulier aux secteurs de la lecture publique, la diffusion culturelle, les enseignements artistiques, etc.

Au-delà des services culturels, l'expérimentation de démarches innovantes dans d'autres secteurs de services pourront être soutenues. L'assise territoriale de ces projets devra être a minima à l'échelle intercommunale. Les partenariats multi-acteurs, notamment les partenariats publics/privés seront fortement encouragés. Il s'agira d'**accompagner les réflexions dans les territoires intercommunaux** (ou intercommunautaires) afin d'identifier les besoins et les solutions à apporter pour des services de proximité en milieu rural.

Les objectifs sont de soutenir les services culturels dans leur structuration et de réfléchir à une offre élargie et accessible de services de proximité, en particulier dans les communes les plus rurales.

Exemples de projets

- Accompagnement, animation, coordination des réseaux d'acteurs culturels pour la mise en œuvre de projets collectifs, de projets de mutualisation de moyens ;
- Actions favorisant un maillage du territoire pour une offre culturelle de proximité , projets facilitant l'accès pour tous aux services culturels (délocaliser la culture, initiatives hors les murs, services itinérants, transport des publics, etc.)
- Accompagnement des réflexions territoriales à l'échelle d'un EPCI sur l'offre globale des services de proximité : études des besoins, des solutions pour pourvoir aux services manquants, etc.
- Projets favorisant les partenariats collectivités / associations/entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Expérimentation de services innovants

Fiche action n°7: Coopération avec d'autres territoires

LEADER 2014-2020	PAYS DE CORNOUAILLE
Fiche action n°7	Coopération avec d'autres territoires
Sous-Mesure <u>19.3</u>	Coopération
Objectif stratégique	
Objectif opérationnel	
Date d'effet	21 avril 2015

Apports de la coopération pour la mise en œuvre de la stratégie

La coopération doit être envisagée comme une opportunité de prolonger la stratégie locale, d'approfondir les thématiques du programme avec un territoire partenaire, qu'il soit national ou européen. Elle permet de dépasser la seule échelle cornouaillaise pour valoriser, par exemple des savoir-faire locaux ou des ressources du territoire (par le tourisme par exemple).

La coopération favorise l'ouverture et l'enrichissement par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec des territoires aux problématiques similaires. Elle permet de trouver des solutions à des questions locales par des transferts de méthodes, de compétences, des études communes, des expérimentations partagées...

Les territoires peuvent ainsi réfléchir et travailler ensemble, trouver de nouvelles approches via la mise en œuvre d'une action commune.

Types et description des opérations : Axes de coopération envisagés (thématiques, types de coopérations), pistes de partenariats

Les actions de coopération intervenant dans le champ de l'une ou plusieurs fiches actions du programme pourront être financées. A ce jour, elles ne sont pas encore précisées.

Les réseaux ruraux régionaux, national et européen nous aideront à identifier des partenaires soulevant des problématiques similaires à celles de la Cornouaille. Nous solliciterons également le service Europe et International de la Région pour nous appuyer dans la recherche de partenaires dans les régions avec lesquelles

coopère la Bretagne.

Le Département du Finistère a par ailleurs engagé un partenariat avec les Cornouailles anglaises et le Nord du Portugal : il y aura certainement des pistes de coopération à approfondir ensemble.

Exemples de projets

Phase « de l'idée au projet » : préparation d'un projet de coopération, recherche et rencontre des partenaires, échanges d'expériences et de bonnes pratiques, identification des actions communes possibles, construction du projet...

phase « du projet à l'action » : mise en œuvre d'une action commune ; Projet pilote ou expérimentation ; formation ou transfert de savoir-faire, de compétences ;

Des rencontres régulières avec les territoires partenaires sont à prévoir : réunions de travail, séminaires...

Fiche action n°8: Animation et gestion du programme (ingénierie)

LEADER 2014-2020	PAYS DE CORNOUAILLE
Fiche action n°8	Animation et gestion du programme (ingénierie)
Sous-Mesure <u>19.4</u>	Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation
Date d'effet	21 avril 2015

Types et description des opérations

1 - Projection d'organisation interne pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du programme Leader

Échelon opérationnel :

Au sein du pôle ingénierie de projets de l'agence QCD, les animatrices travailleront de concert avec le responsable du contrat de partenariat Pays/Région/Europe et le/la coordinateur du DLAL du FEAMP.

Les dossiers seront répartis entre les animatrices en fonction des thématiques.

Échelon de concertation :

La concertation des acteurs du territoire (élus, chambres consulaires, société civile) se fera via le comité de pilotage économique de Quimper Cornouaille Développement (Présidents d'EPCI, Présidents des chambres consulaires et Président du Conseil de développement) et la Commission « développement rural » du Conseil de développement.

Échelon décisionnel :

Le Comité Unique de Programmation constitue l'échelon décisionnel du programme.

Les projets y seront présentés, d'abord pour avis d'opportunité, puis pour programmation définitive.

L'échange d'information entre ces trois échelons sera régulier afin d'assurer un suivi du programme.

Des outils de suivi seront mis en place. Des points d'information sur le programme et son avancement seront régulièrement effectués entre les différents échelons.

2 - Ressources humaines envisagées (fonctions, nombres d'ETP, masse salariale correspondante)

Pour la mise en œuvre du programme, le GAL mobilisera 1,5 ETP.

- 2 personnes se partageront l'animation pour 1 ETP : deux animatrices, l'une à 0,6 ETP et l'autre à 0,4 ETP

- 1 gestionnaire à 0,5 ETP .

Une convention de mise à disposition annuelle du personnel de l'AOCD a été signée avec Quimper Cornouaille Développement.

L'Agence Ouest Cornouaille Développement a porté les 3 programmes LEADER précédents qui bénéficiaient à un tiers du territoire cornouaillais. Une animatrice et une gestionnaire à temps partiels sont concernées par cette convention. L'AOCD facturera au GAL les frais de personnel correspondant aux journées travaillées effectivement sur le programme LEADER et tracées par un outil de suivi du temps de travail.

La masse salariale annuelle correspondante est évaluée à : 72 870,00 €

3 - Pistes envisagées pour la communication

- Une information spécifique aux EPCI sur le programme LEADER en tant que premiers relais d'information ;
- Trois événements grand public durant la programmation (à destination des porteurs de projets) :

- Au lancement du programme en 2016 (à la signature de la convention) : deux réunions d'information réparties sur le territoire,

- A mi-parcours (2018): une réunion qui permettra d'une part de valoriser les projets déjà financés et de favoriser l'émergence de nouveaux projets et d'autre part, d'évaluer le programme et de réorienter la stratégie si nécessaire.

- A la clôture du programme (2020) : Bilan, valorisation des projets et perspectives

- Des supports de communication :

Pages Internet consacrées au programme LEADER en Cornouaille sur le site web de Quimper Cornouaille Développement et insertion dans la lettre d'information électronique : actualités, exemples de projets financés, outils, porteurs de projets...

Une plaquette de présentation du programme LEADER en Cornouaille

Un guide du porteur de projet

Un recueil de projets exemplaires...

- Une diffusion aux territoires extérieurs :

Pages Internet consacrées au programme LEADER en Cornouaille : actualités, exemple de projets financés, outils porteurs de projets,

Participation aux réunions des réseaux ruraux, régional, national, voire européen,

Participation aux réunions d'autres réseaux pertinents hors LEADER (en fonction des thématiques par exemple)

4 - Autres actions, prestations envisagées (évaluation...)

Prestation pour l'évaluation du programme, soit à mi-parcours soit pour l'évaluation finale ; L'évaluation peut se faire par appel à des consultants ou avec l'aide d'un stagiaire pour le travail en interne.

Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, telles que :

- les collectivités territoriales et leurs groupements
- les établissements publics
- les GIP
- les associations
- les syndicats mixtes
- les entreprises (tous les statuts) et leurs groupements

Dépenses éligibles

Dépenses conformes au décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les FESI dont notamment :

- Dépenses de personnel (salaires = frais de personnel directs)
- Autres coûts directs en lien avec l'opération, dont :
 - travaux
 - acquisition ou location de matériel,
 - frais de missions : déplacement, d'hébergement de restauration,
 - frais de communication, dont événements
 - prestations d'études et de conseil, et de services
- Coûts indirects, correspondant aux frais de fonctionnement internes à la structure : calculés sur la base d'un taux forfaitaire de 15 % appliqué aux **frais de personnel directs** éligibles

Dépenses non éligibles

Les coûts inéligibles sont ceux prévus dans le décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les FESI.

Critères de sélection

- assise territoriale du projet : l'échelle de réalisation sera évaluée ; les coopérations intercommunales et les démarches à l'échelle intercommunautaire seront encouragées
- démarche collective, partenariale,
- mise en réseau des acteurs, interconnaissance des acteurs et décloisonnement des pratiques
- caractère innovant (méthode, contenu, partenariat, etc.) ou exemplaire

En cas de recouvrement avec une autre mesure du PDR, l'intensité des aides prévue par la mesure correspondante du PDR devra être respectée.

Taux maximum d'aide publique	100 % pour les porteurs publics et privés
Taux de cofinancement FEADER	80 % de la dépense cofinancée
Modalités spécifiques	Plancher de subvention FEADER à la programmation : 2 000 € Plafond de subvention FEADER : 30 000 € Aides au démarrage ou projets pluriannuels : plafond de subvention FEADER total de 50 000 € avec dégressivité de l'aide sur 3 ans : <ul style="list-style-type: none">- <i>taux maximum d'aide publique cofinancée de 100 % année 1</i>- <i>taux maximum d'aide publique cofinancée de 90% année 2</i>- <i>taux maximum d'aide publique cofinancée de 80 % année 3</i>